

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-062 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ – Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD – Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL – Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE – Mme Eliane RENAUT – M. Christian BURLLOT
M. Jean-François GAUTIER – Mme Valérie ROSE – M. Sébastien SOURGET – M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ – Mme Souad TERRASSIN
Mme Margareth SAMSON – Mme Sabrina DUVAL – Mme Nadège BLANCHARD – M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
M. André THIBAudeau (pouvoir à M. Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la décision municipale n°2020-010, en date du 8 juillet 2020, confiant au cabinet Office Santé le recensement exhaustif des besoins, contraintes et désirs des professionnels de santé exerçant sur la Commune de Pont-Château ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 5 avril 2023, et fixant au 4 mai 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison de santé ;

Engagée en 2020, la réflexion relative à l'aménagement d'une maison de santé sur la Commune a fait l'objet de plusieurs échanges avec les professionnels de santé. La Commune souhaite profiter du déménagement des services de la Direction générale des finances publiques pour aménager le bâtiment municipal situé chemin de Criboeuf. En effet, l'aménagement de cet immeuble permettrait de réaliser une maison de santé répondant aux besoins des activités médicales et paramédicales locales.

Réunie le 15 mai 2023, la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », propose d'attribuer à YAKHAD ARCHITECTURE, sise 13 rue Georges Charpak, 44115 Haute-Goulaine, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison de santé. Le coût de cette mission s'élève à 67 437 € HT € HT, soit 80 294.40 € TTC.

VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 15 mai 2023 ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de maintenir une offre de soin de proximité sur son territoire ;

CONSIDERANT la politique de redynamisation du centre-ville et la volonté d'y encourager le développement des activités et services ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation sont inscrits au budget 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 15 mai 2023, et d'attribuer à YAKHA'D ARCHITECTURE, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison de santé ; pour un montant de 67 437 € H.T, soit 80 294.40 € TTC.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec YAKHA'D ARCHITECTURE ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :31/05/2023.....
- De la publication ou notification le :31/05/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.